



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL DU MERCREDI 18 FÉVRIER 2026 À 19 H**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Paspébiac tenue à la salle multifonctionnelle du Centre culturel le **mercredi 18 février 2026** à compter de 19 h sous la présidence du maire, Monsieur Jérémy Laplante.

Sont présents à cette séance extraordinaire:

Monsieur Jérémy Laplante, maire
Madame Gina Samson, conseillère
Monsieur Dany Cyr, conseiller
Madame Marie-Andrée Côté, conseillère
Madame Francine Guité, conseillère
Monsieur Christian Grenier, conseiller et maire suppléant

Est également présent:

Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier

Est absente :

Madame Nancy Anglehart, conseillère

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Jérémy Laplante, ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux conseillers, conseillères, au directeur général et greffier et aux citoyens présents.

2. CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Jérémy Laplante, constate que le quorum est atteint.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire, Jérémy Laplante, fait lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions
5. Adoption du règlement 2026-557 concernant les droits sur les mutations immobilières
6. Nomination d'un auditeur pour les exercices financiers 2025-2026-2027-2028
7. Affectation de l'excédent de fonctionnement – 150^e anniversaire de Paspébiac en 2027
8. Renouvellement des assurances collectives des employés de la ville de Paspébiac – Assureur Humania (Police 019503)
9. Lancement – Budget participatif édition 2027
10. Modification de la résolution 2026-02-36 – Danser pour la vie
11. Modification de la résolution 2026-02-28 – Demande de reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières municipales par le Collectif Aliment-Terre (OBNL) – Renouvellement
12. Entérinement – Entente de location du presbytère

2026-02-42

13. Don – Centre communautaire de St-Pie X

14. Affaires nouvelles

15. Période de questions

16. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Christian Grenier, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

2026-02-43

5. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2026-557 CONCERNANT LES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES

CONSIDÉRANT QUE le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Francine Guité, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :

D'ADOPTER le Règlement 2026-557 concernant les droits sur les mutations immobilières qui entrera en vigueur le 1^{er} mars 2026.

2026-02-44

6. NOMINATION D'UN AUDITEUR POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2025-2026-2027-2028

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit nommer un vérificateur externe pour au moins trois et aux plus cinq exercices financiers et qu'à la fin de son mandat, le vérificateur externe demeure en fonction jusqu'à ce qu'il soit remplacé ou nommé à nouveau;

CONSIDÉRANT QUE tout vérificateur externe doit être membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec. (art. 108 LCV);

CONSIDÉRANT QUE les audits sont reliés aux exercices financiers 2025-2026-2027-2028;

CONSIDÉRANT QUE certains travaux spéciaux peuvent s'ajouter, tels que des rapports d'auditeur relatifs à des redditions de comptes;

EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION DE Monsieur Christian Grenier, conseiller

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :

QUE le conseil mandate la firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT), à titre de vérificateur externe et d'auditeur de la ville de Paspébiac, afin d'effectuer l'audit des états financiers de la Ville;

QUE le conseil autorise une dépense d'environ 45,000 \$ afin de défrayer les coûts;

QUE des honoraires additionnels peuvent s'ajouter pour des travaux spéciaux;

QUE les dépenses soient comptabilisées au poste budgétaire 02-13000-413 et soient supportées par le budget d'opération.

2026-02-45

7. AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT – 150^E ANNIVERSAIRE DE PASPÉBIAC EN 2027

CONSIDÉRANT la volonté de la ville de Paspébiac de souligner le 150^e anniversaire de sa création en 2027;

CONSIDÉRANT que la ville de Paspébiac, via son service de la Culture et du Patrimoine, sera entièrement responsable des festivités;

CONSIDÉRANT que la présence de certains artistes doit déjà être réservée et que pour ce faire, il est nécessaire d'affecter des crédits budgétaires;

CONSIDÉRANT que les crédits budgétaires pour l'année 2027 n'ont pas encore été adoptés;

CONSIDÉRANT que les modes de financement des activités du 150^e anniversaire sont encore à planifier et que des tarifs sont à prévoir pour certaines activités;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Andrée Côté, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :

D'AFFECTER une somme de 100 000 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement accumulé à titre de budget préliminaire pour les festivités du 150^e anniversaire de Paspébiac.

QUE tout contrat, engagement financier ou dépense en lien avec les festivités du 150^e anniversaire de Paspébiac devra faire l'objet au préalable d'une résolution du conseil municipal d'ici à l'adoption du budget annuel 2027, sauf lorsque la délégation du pouvoir de dépenser le permet et que des crédits budgétaires soient disponibles à ces fins au budget annuel 2026.

2026-02-46

8. RENOUELEMENT DES ASSURANCES COLLECTIVES DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE PASPÉBIAC – ASSUREUR HUMANIA (POLICE 019503)

CONSIDÉRANT QUE Les solutions Prestiges sont les courtiers représentant la ville de Paspébiac pour la prestation des couvertures d'assurances collectives;

CONSIDÉRANT QUE Les solutions Prestiges ont négocié une nouvelle tarification qui représente la situation du groupe d'employés de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu la présentation du renouvellement des assurances collectives offertes à ses employés qui sera en vigueur dès le 1^{er} avril 2026;

CONSIDÉRANT QUE les changements démographiques du groupe d'employés ainsi que l'activité des réclamations annuelles ont été analysés pour établir des taux de renouvellement qui entreront en vigueur le 1^{er} avril 2026;

CONSIDÉRANT QUE Les solutions Prestiges recommandent à la Ville une augmentation justifiée des tarifs de 14.96 % équivalant à environ 9 000 \$ considérant l'historique des réclamations et de la démographie;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Andrée Côté, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :

D'AUTORISER le directeur général à signer le renouvellement de la couverture d'assurance collective.

2026-02-47

9. LANCEMENT – BUDGET PARTICIPATIF ÉDITION 2027

CONSIDÉRANT que le plan triennal d'immobilisations 2026-2027-2028 de la ville de Paspébiac prévoit un montant de 250 000\$ pour un budget participatif en 2027;

CONSIDÉRANT qu'un appel à projet du programme PAFIRSPA aura lieu du 23 février 2026 au 22 juin 2026;

CONSIDÉRANT que le PAFIRSPA offre une aide financière allant jusqu'à 66% des coûts de projet pour des infrastructures sportives et récréatives favorisant la pratique d'activités physiques;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de tenter de bénéficier de cette aide financière pour le projet sélectionné dans le cadre du budget participatif édition 2027;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Andrée Côté, conseillère

Monsieur le Maire demande le vote :

Contre : (1) : Monsieur Dany Cyr, conseiller

Pour : (5) : Mesdames Gina Samson, Marie-Andrée Côté, Francine Guité, conseillères, monsieur Christian Grenier, conseiller et monsieur Jérémy Laplante, maire.

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :

DE LANCER dès maintenant le processus du budget participatif édition 2027;

DE FIXER un budget maximal de 250 000 \$ pour tout projet qui sera déposé, plus 50 000\$ de contingences et d'imprévus, pour un total de 300 000\$;

DE FIXER les critères d'admissibilité suivants :

- Projet d'infrastructure sportive ou récréative;
- Projet favorisant la pratique d'activités physiques;
- Projet situé sur un terrain dont la ville de Paspébiac est actuellement propriétaire ou emphytéote.

DE FIXER l'échéancier suivant, sujet à des variations selon l'avancement du projet :

- 12 mars 2026 : Lancement et publication du guide du participant
- 2 avril 2026 : Date limite pour le dépôt des projets
- 9 avril 2026 : Sélection des projets admissibles
- 30 avril 2026 : Présentation publique des projets admissibles
- 3 mai 2026 : Début de la période de vote
- 11 mai 2026 : Annonce du projet gagnant
- 22 juin 2026 : Dépôt au PAFIRSPA
- Été 2027 : Réalisation

DE FORMER un comité de suivi, d'analyse et de pilotage formé de : Mesdames Nancy Anglehart, Marie-Andrée Côté et Francine Guité, conseillères et de monsieur Jérémy Laplante, maire.

DE MANDATER la direction générale de demander toute soumission utile pour les projets admissibles.

2026-02-48

10. MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2026-02-36 – DANSER POUR LA VIE

ATTENDU le maintien des éléments contenus dans la résolution 2026-02-36 qui se lit comme suit :

- **ATTENDU QUE** les membres du Conseil précédent ont adopté à l'unanimité, le 2 octobre 2025, la résolution 2025-10-231 en lien avec la demande de don émanant de madame Chantal Castilloux;
- **ATTENDU QU'**à la suite de nouvelles analyses logistiques et de discussions, une proposition de tenir l'événement au Centre culturel le 6 juin 2026 plutôt qu'au Complexe sportif a été acheminée afin que le présent conseil puisse se prononcer sur ce changement;
- **ATTENDU QUE** celui-ci ne vise pas à obtenir un nouveau don, mais bien à optimiser celui déjà accordé pour le bénéfice de tous;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Gina Samson, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :

D'ACCEPTER, par cette résolution, la nouvelle demande du comité organisateur de l'événement du 6 juin 2026 qui se déroulera au Centre culturel de Paspébiac et d'annuler la résolution 2025-10-231.

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter les éléments ci-dessous qui feront partie intégrante de la nouvelle résolution à savoir, une gratuité à l'égard des points suivants :

- L'utilisation de l'espace au Centre culturel;
- La présence et le soutien du personnel nécessaire;
- L'accès à l'équipement requis pour la tenue de l'événement.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Francine Guité, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :

D'ENTÉRINER les modifications telles que soumises;

D'ABROGER la résolution 2026-02-36;

DE transmettre une copie de cette résolution à madame Chantal Castilloux.

2026-02-49

11. MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2026-02-28 – DEMANDE DE RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES MUNICIPALES PAR LE COLLECTIF ALIMENT-TERRE (OBNL) – RENOUELEMENT

ATTENDU QUE lors d'une séance antérieure, le conseil municipal a adopté la résolution numéro 2026-02-28 relativement au présent dossier;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier ladite résolution à la demande du coordonnateur du Collectif Aliment-Terre;

Avant modification :

ATTENDU QUE le Collectif Aliment-Terre, organisme sans but lucratif (OBNL), a soumis au conseil municipal une demande de reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières municipales pour le local qu'il occupe au 8-A, boulevard Gérard-D.-Levesque Est à Paspébiac afin de soumettre ladite demande à la Commission municipale du Québec (CMQ);

Le point devra se lire comme suit après modification :

ATTENDU QUE le Collectif Aliment-Terre, organisme sans but lucratif (OBNL), a soumis au conseil municipal une demande de reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières municipales pour le local qu'il occupe au **6, boulevard Gérard-D.-Levesque Est à Paspébiac** afin de soumettre ladite demande à la Commission municipale du Québec (CMQ);

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Christian Grenier, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :

QUE le Conseil municipal modifie la résolution numéro 2026-02-28 en conséquence et;

QU'il désigne monsieur Daniel Langlois, greffier, à inscrire les modifications requises au dossier et aux minutes du greffe.

DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution à monsieur Sylvain Badran, coordonnateur du Collectif Aliment-Terre.

2026-02-50

12. ENTÉRINEMENT – ENTENTE DE LOCATION DU PRESBYTÈRE

CONSIDÉRANT QUE le Collectif Aliment-Terre a planifié des travaux de rénovation importants au 6, boul. Gérard-D.-Levesque Est en 2026;

CONSIDÉRANT QUE le Collectif Aliment-Terre a perdu l'accès au local qui était prévu pour leur relocalisation temporaire;

CONSIDÉRANT QUE le Collectif Aliment-Terre a signifié aux représentants de la Ville avoir un besoin urgent d'un local pour la distribution des denrées pour les prochains mois;

ATTENDU QU'un projet d'entente de location du premier étage de l'ancien presbytère au Collectif Aliment-Terre a été proposé selon les termes suivants :

- Frais de location de 1,000\$ par mois, payable au début de chaque mois;
- Chauffage et électricité à la charge du Collectif Aliment-Terre;
- Dénivellement et frais d'installation de l'entrée électrique à la charge de la Ville;
- Utilisation des cases de stationnement situées sur le côté de l'édifice;
- Entente de 5 mois, couvrant février à juin 2026 inclusivement.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Andrée Côté, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE cette entente soit adoptée par le conseil de la ville de Paspébiac pour cet organisme sans but lucratif (OBNL).

2026-02-51

13.DON – CENTRE COMMUNAUTAIRE DE ST-PIE X

CONSIDÉRANT la demande de don émanant de la présidente et des membres du Comité du Centre communautaire de St-Pie X afin de souligner la Journée de la Femme qui sera soulignée le dimanche 8 mars 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Christian Grenier, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :

D'OCTROYER comme don 2 paires de billets pour le spectacle de leur choix qui sera présenté au Centre culturel de Paspébiac en 2026 afin de souligner la journée internationale des femmes, le dimanche 8 mars 2026 au Centre communautaire de St-Pie X.

Cette dépense est supportée par le comité des dons.

14. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions du public sont adressées au Conseil.

16.LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Andrée Côté, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS que la séance soit levée. Il est 20 h 28.

Jérémy Laplante, maire

Daniel Langlois, directeur général et greffier

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Annie Chapados, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Paspébiac dispose des crédits budgétaires et extrabudgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Annie Chapados, trésorière

Date